



L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (EMSST)

L'EMSST est, avec la DESTIA, l'ESORSEM, et le PRAT¹ l'une des Directions du **Centre d'Etudes Stratégiques de l'Armée de Terre (CESAT)** qui relève du **CoFAT**.

Depuis plus de cinquante ans l'EMSST se consacre à la formation supérieure des officiers, pour la satisfaction des besoins de l'Armée de terre et de la Défense en responsables de haut niveau et en spécialistes compétents, dans une large palette de disciplines ouvertes sur les sciences de l'ingénieur, les sciences humaines économiques et sociales, les langues et les relations internationales, le droit des affaires et de l'administration.

L'EMSST agit annuellement à trois niveaux distincts mais complémentaires:

- la préparation de 400 candidats avec 150 professeurs vacataires,
- la formation supérieure de 250 officiers pour une durée de un à deux ans,
- la validation des titres et de l'expérience professionnelle par attribution de diplômes ou brevets techniques, en fonction d'examens ou titres universitaires.

L'EMSST dans la carrière de l'officier:

En vue d'accéder aux postes de direction, un officier suit l'enseignement militaire supérieur après une douzaine d'années de carrière. Titulaire du diplôme d'état-major (DEM) il doit réussir un concours:

- soit du 1^{er} degré (EMS.1): il accèdera au diplôme technique (DT);
- soit du 2^{ème} degré (EMS.2): après une scolarité opérationnelle de haut niveau (tactique à la DESTIA, opérative et stratégique à l'Ecole de guerre) sanctionnée par l'attribution du brevet d'études militaires supérieures (BEMS), sa formation sera complétée par des études en grande école ou en université.

Cet enseignement s'inscrit pleinement dans une triple perspective:

- continuité avec sa formation initiale,
- cohérence avec les besoins de l'armée de terre,
- complémentarité entre les études universitaires et les études opérationnelles.

Le candidat choisissant la voie de l'EMSST reste avant tout un officier qui, grâce aux compétences techniques et opérationnelles acquises, est apte à poursuivre une carrière militaire complète et accéder à l'ensemble des responsabilités de commandement et de direction au sein de l'Armée de terre et de la Défense.

L'EMSST est, depuis plus d'un demi-siècle, un corps d'excellence pour la formation des officiers qui ont choisi pour cette voie. Il constitue, sans conteste, l'un des piliers sur lesquels l'Armée de terre s'appuie pour valoriser ses capacités techniques et opérationnelles, et préparer les défis qu'elle devra affronter demain.



MINERVE, l'Association de l'Enseignement Militaire Supérieur, Scientifique et Académique est ouverte à tout titulaire d'un titre universitaire du niveau de ceux validés par l'E.M.S.S.T. Elle admet également sous certaines conditions, des membres extérieurs, provenant, notamment, des autres armées et services de la Défense.

L'Association a pour but de:

- soutenir les stagiaires et anciens stagiaires de l'enseignement militaire supérieur, scientifique et académique,
- promouvoir le renom de l'enseignement militaire supérieur, scientifique et académique,
- développer la solidarité et conseiller pour la reconversion

À cet effet:

- elle assiste les stagiaires pendant tout leur cursus académique,
- elle soutient les officiers brevetés et diplômés de cet enseignement supérieur,
- elle apporte son concours aux réflexions sur l'enseignement militaire supérieur et son évolution,
- elle s'applique à promouvoir le renom et la pérennité de l'enseignement militaire supérieur académique,
- elle concourt à la promotion dans le milieu militaire des cultures acquises au sein de l'EMSST et réciproquement à mieux faire connaître les armées aux milieux civils qui sont les correspondants naturels de l'EMSST (universités et grandes écoles, industries, etc...),
- elle fournit aide et conseil dans le domaine de la reconversion,
- elle apporte aide et soutien à ses adhérents et à leurs familles en cas de nécessité.

Ses moyens d'action sont:

- la publication de documents, revues (Cahiers du CESAT, Lettre de Minerve, etc.)
- l'organisation de conférences, colloques, visites, etc.
- la manifestation de témoignages collectifs d'amitié et de solidarité à l'occasion d'événements importants de la vie de ses membres et de leurs familles,
- le soutien des Collèges de spécialités et Antennes de province,
- Son site internet et son Blog.

Régie par la loi de 1901, Minerve qui dispose d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration, tient une Assemblée Générale Ordinaire par an. Elle s'est, en outre, dotée d'un Conseil d'Orientation composé de hautes personnalités de la Défense et du monde scientifique et académique. Celui-ci veille au respect, par l'Association, des grandes orientations qu'elle a définies et de l'éthique des actions qu'elle mène.

¹ Direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes – Ecole supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major – Pôle de rayonnement de l'armée de Terre